Ontété présens & temoins Augustin Duon pere del'epouse 6
Simon D'Entremont, Simon Amirault, jean Bourque lejeune &plusieurs
autres personnes dela Paroisse parens &amis des époux Sigogne

+
M.
Maximin
D'Entremont
&
Catherine
Amirault
5

Le Six Novembre mil huit cens vingtsix après trois
publications de Bans deMariage faites au Prône delaMesse Pa-
roissiale les trois Dimanches précedens ladatte dupresentes entre Ma-
ximin D'Entremont fils majeur de Jacques D'Entremont & d'Angelique
Bourque duCanton de Poumkou d'une part & entre Catherine Ami-
rault fils mineure de Simon Amirault & d'Anne Surete aussi du
canton de Poumkou d'autre pars sans qu'il sesoit rencontré aucun
obstacle oppositions ou empêchemt quelconque ex cepté l'ampêchement
de consanguinité au 3e degré pur duquel empêchment dispense leur
est accordée dela part & avec l'autorité des superieurs legitimes observant
cequiest de droit. Je Pretre soussigné ai recu lemutuel consentement de
Mariage desdites parties & leur ai ensuite donné la Bénédiction
Nuptiale selonles rites & cérémonies del'eglise Catholique telles quelles
sont prescrites dans le rituel de Quebec avec la consentement & l'a-
grement deleur pere & mere respectif ont eteprésens & temoins
ledit Simon Amirault pere del'epouse étienne Duon Basile Beli-
vaux, Jean Bourque Lejeune & plusieurs autre personnes dela
Paroisse Parens &amis des époux Sigogne

B.
Marguerite
Babin
38

Lesix Novembre mil huit cens vingt six je Prêtre soussigné ai supplie
les cérémonies du Baptême à Marguerite née le 26 Septembre dernier
dulégitime Mariage entre Jean Babin & Magdelene robichau decette
Paroisse Lamereprésente laquelle m'adeclaré que vu mon absence
elleavoit fait ondoyer sonenfant par Joseph Babin Nadiau son voisin
Le Parain aété francois fils joseph LeBlanc &la Marraine aéte
Marie fille Hyppolite Babin aussi de cette Paroisse Sigogne

M.
Jean
Bourque
&
Julie
Surete
6

LeSept Novembre mil huit cens vingtsix après trois publicaitons
debans de mariage faites au Prone dela Messe Paroissiale les trois
dimanches precedens la date du presente entre Jean Bourque
fils majeur de Basile Bourque & d'Elizabeth Belivaux decette
Paroisse d'unepart & entre Julie Surete fille majeure d'Atha-
naseSurete & deLouise d'Entremont aussi de cette Paroisse d'autre
part sans qu'il sesoit rencontré aucun obstacle empêchement
ou opposition quelleconque excepté l'empêchement de consan-
guinité au 3e de gré pur dont dis pense leur est accordée par
l'autorité des superieurs légitimes observant cequi estdedroit
je Prêtre soussigné ai recu le mutuel consentement deMariage
desdites parties &leur ai ensuite donné laBénédiction nupti-
ale selonles rites &cérémonies del'eglise Catholique telles qu'elles
sont prescrites dans le Rituel de Quebec avec l'agrement &le con-
sentement des pere & mere respectifs desdites epoux ontete pré-
sens &temoins ledit Basile Bourque pere de l'epoux, Athanase Surete